

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 3 juin 2024** à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

1. Demande afin d'autoriser un remblai de hauteur maximale de 2 m, pour des fins d'aménagement paysager, au lieu de 0,60 m, comme indiqué à l'article 176.1 du règlement de zonage 1037-2017 au 97, rue des Cèpes, lot 3 753 374, zone P3P-05, district Shefford (dossier 2024-30086).

En conséquence, toute personne intéressée peut se présenter à la séance du conseil pour faire valoir son opposition ou signifier celle-ci par courriel à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com) avant le **lundi 3 juin 2024 à 14h00**. Toute opposition aurait avantage à être détaillée de manière à en exprimer les motifs. Les avis écrits doivent également préciser vos coordonnées complètes afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

La greffière adjointe  
Marie-Pier Therrien, avocate

1- 97, rue des Cèpes (1 de 2)



1- 97, rue des Cèpes (2 de 2)

